



BUREAU COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
SEANCE DU MERCREDI 10 FEVRIER 2016
◆ ◆ ◆
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Monsieur LEFRAND Guy, Président
Monsieur GROIZELEAU Bruno
Monsieur HUBERT Xavier
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Monsieur MOLINA Michel
Monsieur DOSSANG Guy
Monsieur DAIX Jean-Robert

Monsieur DERRAR Mohamed
Monsieur MABIRE Arnaud
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-Présidents

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame AUGER Stéphanie
Madame DURANTON Nicole
Monsieur BOURRELLIER Ludovic
Monsieur BIBES François, Vice-présidents

DELIBERATIONS

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire le 22 mai 2014 :

☞ **OCTROIE** au titre des aides apportées par le GEA à l'habitat privé dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne », et ce en complément des aides de l'ANAH, à Madame Lucienne DUVAL propriétaire occupante, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de 2 000,00 €, pour des travaux d'isolation des murs par l'extérieur et volets

☞ **DECIDE** le versement des subventions ci-dessous délibérées en 2014 et rattachées à l'exercice 2016

- subvention octroyée à l'AFEV d'un montant de 6 000 €, par délibération du Conseil communautaire en date du 7 janvier 2014
- subvention octroyée à l'Université de Rouen d'un montant de 180 000 €, par délibération du Conseil communautaire en date du 14 octobre 2014
- subvention octroyée à la CCI de l'Eure d'un montant de 10 000 €, par décision du Bureau communautaire du 20 février 2014

Ces subventions n'ayant pu être versées en 2014 en l'absence de la fourniture des justificatifs comptables nécessaires, Monsieur le Trésorier a demandé une nouvelle délibération autorisant ces versements en 2016, lesdits justificatifs venant d'être fournis.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à **SIGNER** le contrat d'animation du SAGE de l'Iton pour la période 2016-2018, à passer avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et avenants éventuels ; par ce contrat d'animation, l'Agence de l'Eau finance 80% des dépenses du poste d'animateur SAGE ITON.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et avenants éventuels à intervenir avec la Base Aérienne 105 et la CCI de l'Eure, dans le cadre de la mise en œuvre de la SMART BASE. Cette convention fixe les règles de gouvernance de cette Smart Base et précise les engagements des trois partenaires.